

## Quel est le plan de secours?

**Vicki Gunn**

Directrice exécutive, PHC Canada

« Les ordinateurs sont en panne ! » Aujourd’hui encore, j’entends le cri de panique des employés des premières années de l’informatisation dans les banques.

Une banque pleine de monde, et soudain, plus aucune connexion avec les serveurs. Les nouveaux employés étaient sous le choc. Les ordinateurs étaient en panne, c’était la fin du monde !

Alors, nous, les anciens, prenions le relais. Nous indiquions aux « jeunes » les relevés papiers envoyés avec les soldes de la veille. Nous leur rappelions rapidement la marche à suivre, et au bout d’un moment, les ordinateurs fonctionnaient à nouveau.

Il y a quatre ans, Rogers a subi une panne majeure qui a également paralysé Interac. Le monde a bien évolué depuis les débuts de l’informatique, mais pour des millions de clients de Rogers, la vie s’est arrêtée net... surtout s’ils n’avaient pas de solution de secours.

Pour les clients de Rogers, sans argent liquide, il était quasiment impossible d’acheter de la nourriture et d’autres produits de première nécessité. Les commerces ne pouvaient pas accepter les paiements numériques. Avez-vous vu combien de personnes ne paient qu’avec leur carte de débit ?

Si jamais notre infrastructure de communications venait à s’effondrer, quel serait le plan de secours ? Heureusement, les banques et le gouvernement ont mis en place un tel plan<sup>1</sup> pour tenter d’éviter une telle situation, mais rien n’est infaillible.

J’aimerais vraiment rester à l’écart et applaudir pendant que notre gouvernement élabore ce plan, mais avant d’accepter le cadeau empoisonné, il y a toujours le risque de se méfier. On a beaucoup entendu parler du projet de loi C-8,<sup>2</sup> la « Loi sur la protection des systèmes cybernétiques essentiels. » C’est le plan de secours dissimulé dans le ventre du cheval de Troie.

Nous voulons tous nous assurer que le Canada est prêt à survivre en cas de problème majeur, mais le projet de loi C-8 confère au gouvernement des pouvoirs redoutables. Le jeu en vaut-il la chandelle, ou devrions-nous rester sur nos gardes tandis que le cheval de Troie s’introduit dans la ville ?

Vous souvenez-vous, pendant la pandémie de COVID-19, quand l’Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a surveillé 33 millions de Canadiens ? Partout où les gens allaient, l’œil du gouvernement les épiait... les observant. Ce type de surveillance, et bien plus encore, est intégré au projet de loi C-8.

Alors, pesons le pour et le contre. L’avantage principal réside dans la protection de nos infrastructures en cas d’urgence. C’est essentiel !

Mais, selon l’Association canadienne des libertés civiles,<sup>3</sup> les inconvénients sont considérables.

- Le gouvernement aurait le pouvoir de compromettre les normes de chiffrement, ce qui menace la sécurité en ligne de tous.
- Le gouvernement pourrait secrètement ordonner aux entreprises de télécommunications de créer une porte dérobée dans leurs programmes de chiffrement, ce qui accroîtrait les risques pour la sécurité nationale et la protection de la vie privée.
- Le gouvernement aurait le pouvoir de s'emparer secrètement d'informations sensibles et privées... sans mandat et sans contrôle public ni parlementaire.
- Le gouvernement pourrait collecter et partager des données privées entre agences nationales et étrangères sans mandat.
- Le gouvernement pourrait contraindre les fournisseurs d'accès à Internet à couper votre service téléphonique ou Internet.

Bien sûr, nous pourrions croire que notre gouvernement n'abuserait jamais de son pouvoir, mais la COVID-19 nous a appris des leçons, n'est-ce pas?<sup>4</sup> (PDF)

Quel plan avez-vous mis en place pour assurer votre autonomie si nos infrastructures étaient compromises? Quel plan avez-vous prévu pour vous protéger, vous et votre famille, de la surveillance gouvernementale si le projet de loi C-8 était adopté?

Comme l'a dit Ronald Reagan : « La liberté n'est jamais qu'à une génération de l'extinction... » Où en sera la liberté au Canada à la fin de votre mandat?

Rejoignez le PHC et protégez les droits et libertés des Canadiens d'aujourd'hui et de demain.<sup>5</sup>

## **Notes de bas de page**

<sup>1</sup> [recherche.ouvert.canada.ca/qnotes/record/ic,IND-2026-QP-00010](https://recherche.ouvert.canada.ca/qnotes/record/ic,IND-2026-QP-00010)

<sup>2</sup> [www.parl.ca/documentviewer/fr/45-1/projet-loi/C-8/premiere-lecture](https://www.parl.ca/documentviewer/fr/45-1/projet-loi/C-8/premiere-lecture)

<sup>3</sup> [ccla.org/fr/intimite/fix-dangerous-flaws-in-federal-cybersecurity-proposal/#:~:text="La campagne de cyberespionnage,de préjudice sans précédent"](https://ccla.org/fr/intimite/fix-dangerous-flaws-in-federal-cybersecurity-proposal/#:~:text=).

<sup>4</sup> [www.noscommunes.ca/Content/Committee/441/ETHI/Reports/RP11736929/ethirp04/ethirp04-f.pdf](https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/441/ETHI/Reports/RP11736929/ethirp04/ethirp04-f.pdf)

<sup>5</sup> [www.chp.ca/fr/accueil/rejoignez-nous/](https://www.chp.ca/fr/accueil/rejoignez-nous/)

---

**Parti de l'Héritage Chrétien du Canada**

[chp.ca/fr/accueil](https://chp.ca/fr/accueil) • [NationalOffice@chp.ca](mailto:NationalOffice@chp.ca) • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)

PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1

Autorisé par l'agent principal du Parti de l'Héritage Chrétien du Canada et peut être copié.

---